



# UNION CAUDRÉSIEENNE D'ATHLÉTISME



<http://uca.assos-caudry.fr/>

## INSCRIPTION 2019-2020

L'UCA (Union Caudrésienne d'Athlétisme) propose à tous ceux qui aiment l'athlétisme (courir, lancer, sauter) des entraînements adaptés et la participation aux compétitions officielles (CD NORD ATHLE, LHDF, FFA...) Les entraînements ont lieu sur le complexe sportif Pierre de Coubertin (salle, plateau et stade<sup>(1)</sup>) le\*:

Catégories	mercredi	samedi	mardi et jeudi
BB, EA et poussin(e)s	de 16 h à 17 h	de 14 h à 15 h	
Autres catégories (1) Sur le stade L. Sandras durant la saison de piste et en fonction du temps : précision donnée par les entraîneurs	de 17 h 15 à 18 h 45	de 14 h à 16 h	de 18 h 30 à 20 h 00 (à partir de la catégorie "MINIME", Effectif limité, pour préparation des athlètes en fonction des compétitions ciblées : participation en concertation avec les entraîneurs)

Des informations complémentaires pourront vous être apportées à l'occasion de l'inscription.

\*De légères modifications pourraient être apportées en début de saison.

Le dossier d'inscription doit comprendre les pièces suivantes:

- 1- La **fiche familiale d'adhésion** (une par famille) et le **formulaire de demande d'adhésion à la FFA** (un par adhérent).
- 2- Une photocopie de la page du LIVRET DE FAMILLE qui concerne le nouvel adhérent, ou une **photocopie d'une pièce d'identité**.
- 3- Le **CERTIFICAT MÉDICAL\*** fourni dans le dossier ( daté de moins de **six mois** ) portant la mention :  
"ne présente pas de contre-indication à la pratique de **l'athlétisme en compétition**".
- 4- Une **photo d'identité**

5- La cotisation annuelle (2)(3)	cotisation en €
pour les athlètes nés entre <u>2008</u> et 2014 ( BB , EA, PO)	65 (nés en <u>2008</u> : 69 après le 31/10/2019)*
pour les athlètes nés en <u>2006</u> et 2007 (BE)	69
pour les athlètes nés entre <u>2004</u> et 2005 (MI)	69 (nés en <u>2004</u> : 82 après le 31/10/2019)*
pour les athlètes nés en <u>2002</u> ou 2003 (CA)	82 (nés en <u>2002</u> : 88 après le 31/10/2019)*
pour les athlètes nés en 2001 et avant (JU, ES, SE, MA)	88
Marche nordique* (Athlé-santé)	55

\*Le mercredi de 16h à 18h30, le samedi de 14h à 16h00, encadrée par Mme Nathalie Delhaye Ficot.

(2) Le versement peut être adapté. Nous consulter.

(3) Les athlètes nés en 2010, 2008, 2006, 2004, 2002, 1999, 1996, 1979 passent dans la catégorie supérieure à partir du 01/11/2019.

\* Le montant de la cotisation peut se trouver majoré pour les licences prises après le 31/10/2018. (années de naissance soulignées ci-dessus).

Le club accepte les coupons sport de l'ANCV



CATÉGORIES D'ÂGE	CODE	Du 01/09/2019	Du 01/11/2019	TYPE DE LICENCE AUTORISÉE			
		Au 31/10/2019	Au 31/08/2020	Athlé Découverte	Athlé Compétition	Athlé Santé	Athlé Encadrement
U7 Baby Athlé	Bb	2013 et après	2014 et après	Oui	Non	Non	Non
U10 Éveil Athlétique	Ea	2010 à 2012	2011 à 2013	Oui	Non	Non	Non
U12 Poussins	Po	2008-2009	2009-2010	Oui	Non	Non	Non
U14 Benjamins	Be	2006-2007	2007-2008	Non	Oui	Non	Non
U16 Minimes	Mi	2004-2005	2005-2006	Non	Oui	Non	Oui
U18 Cadets	Ca	2002-2003	2003 - 2004	Non	Oui	Oui	Oui
U20 Juniors	Ju	2000-2001	2001-2002	Non	Oui	Oui	Oui
U23 Espoirs	Es	1997 à 1999	1998 à 2000	Non	Oui	Oui	Oui
Seniors	Se	1987 à 1998	1986 à 1997	Non	Oui	Oui	Oui
Masters	Ma	1978 et avant	1985 et avant	Non	Oui	Oui	Oui

Le club pratique un tarif dégressif par famille. Calcul du montant total des cotisations pour une famille :

	La famille compte :					
	un(e) seul(e) adhérent(e)	2 adhérent(e)s	3 adhérent(e)s	4 adhérent(e)s	5 adhérent(e)s	6 adhérent(e)s ou +
Coût licence 1						
Coût licence 2	X X X X X					
Coût licence 3	X X X X X	X X X X X				
Coût licence 4	X X X X X	X X X X X	X X X X X			
Coût licence 5	X X X X X	X X X X X	X X X X X	X X X X X		
Coût licence 6	X X X X X	X X X X X	X X X X X	X X X X X	X X X X X	
Coût licence _	X X X X X	X X X X X	X X X X X	X X X X X	X X X X X	
Total ---->						
L'UCA vous accorde une réduction de :	5,00%	7,50%	10,00%	12,50%	15,00%	
Vous réglez ----->	Total x 0,95 =	€ Total x 0,925 =	€ Total x 0,90 =	€ Total x 0,875 =	€ Total x 0,85 =	€

\* Conformément aux dispositions des articles D.231-1-1 et suivants du code du sport, dans le cas d'un renouvellement de Licence, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication peut n'être exigée que tous les trois ans. Pour cela, le licencié doit attester avoir répondu « non » à l'ensemble des questions du questionnaire de santé prévu à l'article D.231-1-4 du code du sport. (soit en le remplissant en ligne, sur son espace personnel, soit en retournant au club une version papier du questionnaire de santé)